



Description du poste Directeur Général

Le rôle principal du Directeur Général (" DG ") est d'assumer la responsabilité globale de supervision et de gestion des opérations quotidiennes de Orezone Gold Corporation (la " Société "). Le PDG gèrera la Société de manière efficace et efficiente afin d'atteindre les priorités, les buts et les objectifs déterminés par le conseil d'administration (le " conseil ") dans le contexte des plans stratégiques et des budgets de la Société. Le Directeur Général travaille avec le conseil d'administration et est responsable devant lui.

Plus précisément, les fonctions et responsabilités du Directeur Général sont les suivantes :

- a) favoriser une culture d'entreprise qui promeut les pratiques éthiques, encourage l'intégrité et assume la responsabilité sociale ;
- b) maintenir et développer, avec le conseil d'administration, les objectifs et les plans stratégiques de l'entreprise et les mettre en œuvre avec succès ;
- c) s'assurer, en coopération avec le conseil d'administration, que la société dispose d'une équipe de direction efficace au-dessous du niveau du Directeur Général, avec un plan de succession actif. Tous les membres de l'équipe de direction rendent compte directement au Directeur Général, qui est chargé d'évaluer leurs performances, d'encourager leur développement et leur formation continue et, le cas échéant, de les remplacer. Le Directeur Général est également chargé de formuler des propositions de rémunération que le comité des rémunérations examinera et recommandera au conseil d'administration ;
- d) élaborer et recommander à l'approbation du conseil d'administration des plans d'exploitation et des budgets annuels qui soutiennent la stratégie à long terme de l'entreprise. Une fois adoptés, le Directeur Général est responsable de leur mise en œuvre et de leur exécution et rendra compte au conseil d'administration des progrès accomplis à intervalles réguliers et au moins une fois par trimestre ;
- e) avec tout comité spécial désigné à cet effet, maintenir les alliances stratégiques existantes et en développer de nouvelles, et envisager d'éventuelles opérations de fusion ou d'acquisition avec d'autres sociétés minières qui pourraient être constructives pour les activités de l'entreprise et contribueraient à accroître la valeur pour les actionnaires ;
- f) veiller à ce que les communications entre l'entreprise et les principales parties prenantes, y compris et surtout les actionnaires de l'entreprise, soient gérées de manière optimale et conformément à la législation applicable en matière de valeurs mobilières ;
- g) veiller, en coopération avec le conseil d'administration, à ce que l'entreprise dispose d'une politique de divulgation efficace ;

- h) identifier les principaux risques liés à l'activité de l'entreprise et veiller à la mise en œuvre de systèmes appropriés pour gérer ces risques ; et
- i) assumer la responsabilité principale de la gestion de l'ensemble des filiales et des pratiques administratives de l'entreprise.

**Examiné et approuvé par le conseil d'administration
28 juin 2018**